

**AMAP HOMME DE TERRE**

Maison des Associations - Boite n°20  
15 Passage Ramey 75018 Paris  
<http://amaphommeeterre18.wordpress.com>

**Ferme de Marconville**

**Loïc Boulanger**  
60650 Villers-Saint-Barthélemy  
Certifié agriculture biologique (OC Qualité-France)

<b>Contrat d'engagements AMAP « Part de récolte légumes »</b>
---

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP**, à savoir :

**Engagements de l'adhérent :**

- Pré-financer la production,
- Participer à l'organisation d'au moins 2 distributions et se rendre au moins 1 fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions (aucun remboursement),
- Participer aux réunions de bilan de fin de saison (1 par saison).

**Engagements du maraîcher partenaire :**

- Livrer chaque semaine des produits bio, de qualité, frais, de saison, produits sur sa ferme,
- Informer avant la distribution les adhérents de l'origine de tout produit non-produit sur sa ferme,
- Etre présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

**Engagements communs** : Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

**La part de récolte bi-mensuelle** (planning de récolte disponible sur le lieu de partage et sur le blog) :

- Estimation du nombre de légumes différents : 6-7 en moyenne
- Poids approximatif (varie selon la saison) : 5 kg en moyenne.

Prix pour la saison : **[16 € le panier, soit 208 € pour 13 paniers](#)**

Modalités de paiement :

**[1 chèque de 208 €](#)** ou

**[2 chèques de 64€ et 1 chèque de 80€](#)** ou

**[5 chèques de 32 € et 1 chèque de 48 €](#)**

**Les chèques sont à l'ordre de Loïc Boulanger** et à remettre à la trésorière de l'association, accompagnés de cet engagement signé.

**Premier partage des récoltes : 1er juillet 2017**

**Dernier partage : 16 décembre 2017**

**Les distributions ont lieu un samedi sur deux (voir le planning), de 10h30 à 11h30, au Point Bar (99 rue Championnet 75018 Paris).**

L'accès aux paniers est réservé aux adhérents de l'association AMAP HOMME DE TERRE.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

*Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

Fait à Paris le

**Nom, prénom et signature de l'adhérent :**

**Nom, prénom et signature de l'agriculteur :**

**Nom, prénom et signature d'un membre élu au Bureau de l'association :**